

qu'elles font, qu'elles connaissent la situation et qu'elles ont accès au document. La population doit être renseignée sur ce que fait le gouvernement pour protéger et conserver leurs droits dans toute leur intégrité.

Le document propose la création d'un bureau local du gouvernement qui deviendrait, prétend-on, le centre de coordination des diverses régions, qui convoquerait des réunions et faciliterait les relations avec l'administration centrale à Ottawa. Le document et l'idée précitée mettent dans l'embarras les fonctionnaires de la Direction des affaires indiennes: faciliter les relations avec l'administration centrale à Ottawa.

M. Peters: C'est un être bicéphale.

M. Howard (Skeena): D'après mon collègue, c'est un être à deux têtes. Comme je l'ai dit aujourd'hui à l'extérieur de la Chambre le ministère est la scène d'une guerre de tribus qui oppose le ministre en poste et le véritable ministre, comme on appelle parfois le député de Port Arthur (M. Andras). C'est l'un des rares ministères où il y ait deux dirigeants mais aucune direction. Les deux essaient de s'arracher les faveurs du premier ministre (M. Trudeau) et se disputent pour savoir lequel des deux est le véritable chef du ministère.

De toute manière, le document a été préparé à la Direction et parle de la nécessité de faciliter les rapports avec le bureau central d'Ottawa. Nous savons tous que la Direction des affaires indiennes est, depuis si longtemps, une usine à papperasses qu'elle pourrait en fournir à tous les services gouvernementaux et il lui en resterait assez pour s'y noyer elle-même. Mais ce document, qui émane du ministère stipule clairement qu'il faut passer par le bureau central d'Ottawa et c'est probablement l'une des raisons pour lesquelles il n'a pas été rendu public.

Ceux qui ont eu cette idée pensaient que le gouvernement local devrait être dirigé à partir d'Ottawa. La centralisation s'affirme, la tour d'ivoire s'épaissit. Ces gens-là ne veulent pas se rendre sur place, ni s'entretenir avec les autochtones de ce qu'ils font ou de ce qu'ils veulent. Ils veulent se cantonner ici à Ottawa, parmi les autres bureaucrates inutiles du ministère des Affaires indiennes. Ils veulent établir un autre dispositif pour renforcer le principe imposé aux Indiens. C'est pourquoi le document n'a pas été publié.

On y ajoute que quel que soit son désir de laisser les Indiens libres de diriger leurs réserves à l'échelon local, le ministère ne peut

[M. Howard (Skeena)]

pas, à toutes fins utiles, s'en dissocier entièrement, car ces gens auront incontestablement besoin d'orientation et de surveillance. Ces propos me font penser à ceux de bureaucrates. C'est le genre de choses que le ministre voudrait dissimuler à la population. Il préfère lui cacher que l'attitude du ministère s'inspire d'un esprit autoritaire et dominateur.

Ce n'est pas le seul endroit dans le document où le mot «contrôle» est utilisé. Il figure tout au long du document; on y parle de la nécessité de contrôler les affaires de la population indienne. C'est la vieille attitude paternaliste qui a empoisonné l'existence de nos Indiens au cours des cent dernières années. Le gouvernement prétend que nos Indiens ne sont pas assez compétents pour administrer leurs propres affaires et qu'un fonctionnaire à Ottawa doit le faire pour eux.

Dans ce document, il est souvent question de la surveillance de ces gens. Par exemple, on y lit qu'il incombe au ministère de surveiller leurs affaires et que, dans une mesure raisonnable il faut établir des organismes de contrôle. Des remarques de ce genre se retrouvent dans toutes les pages. C'est précisément pour cela que le document n'a pas été publié.

Le ministre ne nous en a rien dit, mais je sais, pour m'être entretenu avec lui, qu'il est profondément sincère. Je le sais à cause de sa façon de parler, de ses belles paroles et de la ferveur avec laquelle il aborde les affaires indiennes. Il aimerait sûrement que le document soit rendu public. Il voudrait y consentir. Monsieur l'Orateur, faisons en sorte que le document soit rendu public, car il traite des affaires indiennes et d'une question fondamentale, le désir d'un peuple de gérer ses propres affaires.

Le ministre a des entretiens et des consultations avec les Indiens d'un bout à l'autre du pays. Il les a priés de venir lui dire comment ils entendent s'occuper de leurs affaires. Pourquoi ne publie-t-il pas ce document? Cette question exige une réponse.

L'hon. M. Chrétien: Parce que ce n'est pas ma politique.

M. Howard (Skeena): Je remarque que le ministre prend des notes abondantes. Je suis sûr qu'il répondra à mes propos. J'attends ses commentaires avec intérêt, tout comme les Indiens, j'en suis sûr. Il importe beaucoup plus pour eux que pour moi qu'ils écoutent